

Un nouveau parc naturel marin dans le bassin d'Arcachon

Dossier de la rédaction de H2o
August 2014

Dimanche

8 juin 2014, Ségolène Royal et Frédéric Cuvillier ont annoncé, à l'occasion de la Journée mondiale de l'océan, la création du parc naturel marin du bassin d'Arcachon.

Au creux du golfe de Gascogne, le bassin d'Arcachon constitue une lagune remarquable par ses paysages et son patrimoine naturel. Cette lagune marine, l'une des rares d'Europe, est en perpétuel mouvement. Les échanges avec l'océan, les cours d'eau douce et les déplacements de bancs de sables créent une mosaïque de paysages : delta de la Leyre, prises salées, vasières coquillières, chenaux, dunes battues, presqu'île du cap Ferret, îlots sableux dont le banc d'Arguin à l'entrée du bassin, vasières à zostères... Ces divers habitats assurent des fonctions écologiques essentielles : zones de reproduction, de nourricerie, de reposoir, productions biologiques, drainage des eaux, piége à sédiments, recyclage de la matière... Vers le large, l'ouvert du bassin relie la lagune à l'océan. Véritable "corridor écologique", ce lieu de passage permet à des espèces océaniques comme le phytoplancton ou les juvéniles de soles d'entrer dans le bassin, et à d'autres espèces - telles les anguilles - de poursuivre leur cycle de vie en mer. Cet espace naturel remarquable abrite de nombreuses activités maritimes professionnelles et de loisirs.

Le bassin d'Arcachon est naturellement associé à l'huître : l'ostréiculture est la principale activité en termes d'emplois. La pêche, professionnelle ou commerciale principalement sole, seiche et bar), est une activité maritime importante. Des chalutiers, des fileyeurs et des "vedettes océan" travaillent sur le bassin et également à l'extérieur. Arcachon est aussi devenu le second port de plaisance atlantique. On trouve sur cet espace relativement réduit plus de 12 000 navires, en grande majorité motorisés (ce qui est assez spécifique au bassin). À la population permanente, s'ajoute un nombre important de résidents secondaires, le bassin accueillant en outre 40 000 touristes par an. Ce phénomène a considérablement participé au développement de l'urbanisme.

Le parc naturel marin du bassin d'Arcachon couvre 420 km² d'espace marin avec 127 km de linéaires côtiers. Ce périmètre permet de répondre au mieux aux enjeux naturels et humains, en prenant en compte l'ensemble des composantes physiques, biologiques, sociales et économiques.